

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 11h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames CABECAS (1 voix), MANSANA (1 voix), MELLIN (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix) CHAUVIN (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), HAYMA (1 voix), MARANDON (1 voix).

Madame MANSANA assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

- 10 SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE  
101 MONTS DORE  
101.2021.001 Plan de relance RNN Chastreix-Sancy : restauration et entretien des sentiers des crêtes du Sancy (Cacadogne, Val de Courre, Petit Ferrand)

**RAPPORT**

Les crêtes du massif du Sancy portent une image forte de l'Auvergne, tant au niveau touristique, paysager que patrimonial. Elles sont une destination réputée de découverte et de visite, un atout touristique largement médiatisé. Favorisée par un accès mécanisé, leur fréquentation touristique a beaucoup augmenté ces dernières décennies : estimée actuellement à 180 000 personnes par saison estivale. L'une des conséquences de cette augmentation est la dégradation des sentiers (érosion, ravinement, surcreusement, élargissement...), accentuée par le caractère érosif des sols et les sévères conditions climatiques. Certains cheminements deviennent dangereux.

Depuis plus de 15 ans, le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SM PNRVA), en partenariat avec les acteurs locaux, mène un programme de restauration et d'entretien des sentiers des crêtes du massif du Sancy. Ce programme a déjà permis de restaurer avec succès plus de 3000 m de sentiers sur les principaux sommets (puy de la Perdrix, Ferrand, Sancy, Petit Ferrand, Tour Carrée). Il permet aussi d'entretenir régulièrement environ 60 km de sentiers de montagne dans ce secteur à haute valeur patrimoniale (réserve naturelle nationale, site Natura 2000, site classé, site inscrit...).

**Afin de poursuivre ce programme, il est envisagé pour 2021 et 2022 de restaurer et d'entretenir les sentiers situés dans la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy :**

- **du puy de Cacadogne (GR4), pour une longueur de 1000 m et une fréquentation estimée à 30 000 visiteurs,**
- **du val de Courre pour une longueur de 2000 m est une fréquentation de 60 000 visiteurs,**
- **la ravine d'érosion du petit Ferrand (GR30).**

Les travaux seront réalisés en régie. Ils consistent dans la réalisation de seuils, de marches, de coupes d'eau, de murets de soutènement, de mises en défens de milieux sensibles, la pose de géotextile pour faciliter la reprise spontanée de la végétation. Les techniques utilisées sont douces et les matériaux le plus souvent possible biodégradables.

Les dépenses consistent uniquement dans l'acquisition de matériaux et une prestation d'hélicoptage pour un total de 20 246,92 euros HT.

Le plan de financement est le suivant :

- ETAT plan de relance, 80 %, 16 197,536 € HT, arrondi à **16 200 € HT**
- SM PNRVA, 20 %, **4 046,92 € HT**

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

L'Etat (*via* le financement des réserves naturelles nationales) participe au montage financier par la prise en charge du financement des postes du chef de projet et des techniciens intervenants sur les travaux, agents du SMPNRVA et conservateur de la RNN Chastreix-Sancy, ainsi que par le financement des études préalables (sols/sous-sols et cheminements, floristique et fréquentation).

**Par conséquent le coût de cette opération s'élèvera pour le SMPNRVA à 4 046,92 €HT.**

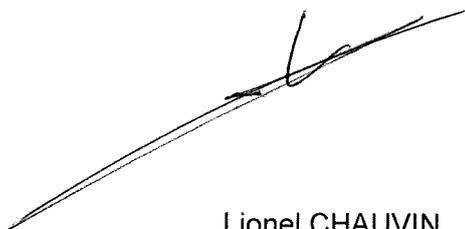
**⇒⇒ Il vous est proposé d'autoriser le Président à solliciter les crédits auprès des financeurs précités et passer les marchés/commandes publiques en conséquence.**

### DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à solliciter les crédits auprès des financeurs précités et passer les marchés/commandes publiques en conséquence.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 11h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames CABECAS (1 voix), MANSANA (1 voix), MELLIN (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix) CHAUVIN (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), HAYMA (1 voix), MARANDON (1 voix).

Madame MANSANA assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

- 10 SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE  
 102 CEZALLIER  
 102.2021.001 Plan de relance – RNN des Sagnes de la Godivelle - restauration écologique et aires protégées

**RAPPORT**

Les tourbières de La Godivelle forment un complexe naturel exceptionnel en tête de bassin de la Dordogne. Ces zones humides représentent un réservoir de biodiversité remarquable et jouent un rôle crucial pour la préservation de la ressource en eau en aval.

Dans le cadre du plan de gestion de la Réserve naturelle nationale des Sagnes, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne a développé un programme ambitieux de gestion de ces tourbières et de leur bassin versant pour lutter contre le phénomène d'eutrophisation.

Dans le cadre de l'Appel à Projet du Plan de Relance «restauration écologique et aires protégées» lancé par l'Etat, il est proposé de prolonger cette action via une nouvelle opération de restauration des milieux tourbeux à très forte valeur patrimoniale. Le projet consiste à réaliser pendant deux ans des travaux de fauche-export sur une dizaine d'hectares afin d'abaisser la charge trophique de l'écosystème. Ces travaux nécessitent la mise en place d'une ingénierie très spécifique.

Les dépenses sont réparties sur 3 postes pour un coût total de 24 000 € TTC :

- location de matériel : location d'un tracteur de pente
- achat de matériel : acquisition d'une barre de coupe
- suivi de la fauche : prestation de suivi de l'effet de la fauche par un bureau d'étude

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Recettes	AEAG		Région		Etat		Total € TTC
	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	
Location de matériel	20 %	1 600			80 %	6 400	<b>8 000</b>
Achat de matériel			60 %	6 000	40 %	4 000	<b>10 000</b>
Suivi de la fauche	20 %	1 200			80 %	4 800	<b>6 000</b>
<b>Total</b>	<b>12 %</b>	<b>2 800</b>	<b>25 %</b>	<b>6 000</b>	<b>63 %</b>	<b>15 200</b>	<b>24 000</b>

Une aide de l'Etat et l'Agence de l'Eau Adour Garonne est sollicitée. Les crédits de la Région sont d'ores et déjà acquis dans le cadre du PPI.

**Par conséquent le coût de cette opération s'élèvera pour le SMPNRVA à zéro €.**

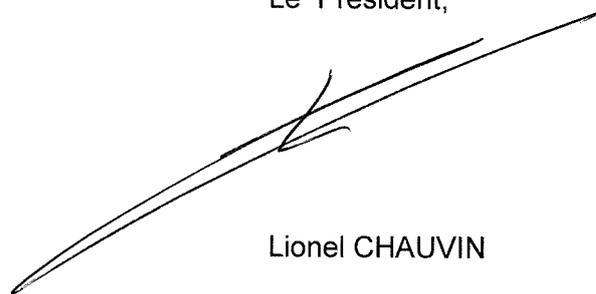
➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à solliciter les financements nécessaires à l'exécution du projet et passer les marchés/commandes publiques en conséquence.

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à solliciter les financements nécessaires à l'exécution du projet et passer les marchés/commandes publiques en conséquence.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 11h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames CABECAS (1 voix), MANSANA (1 voix), MELLIN (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix) CHAUVIN (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), HAYMA (1 voix), MARANDON (1 voix).

Madame MANSANA assurant le secrétariat

### AFFAIRE

13

LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

133

ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES

133.2021.001 Contrat territorial « Sources de la Dordogne Sancy Artense » - Etude d'adéquation entre les besoins et la ressource en eau sur les bassins amont de la Dordogne et la Rhue

### RAPPORT

Le Contrat territorial « Sources de la Dordogne Sancy Artense » dispose d'un programme d'actions visant principalement à améliorer la qualité des cours d'eau en amont de la retenue de Bort-les-Orgues. Force est de constater que depuis son lancement en 2017, les problèmes quantitatifs se sont répétés notamment liés aux sécheresses, conduisant les acteurs locaux à s'interroger sur les moyens de concilier les usages dépendants de l'eau (en quantité et qualité) et la préservation des milieux aquatiques.

Une **étude d'adéquation des besoins et de la ressource en eau** permettrait de disposer d'un bilan fiable des ressources (volumes, débits, variabilité saisonnière) et de les mettre en rapport avec le fonctionnement des milieux aquatiques (continuité hydraulique) et les besoins des activités humaines (domaines d'activités, saisonnalité...). Des leviers d'actions pourraient alors être identifiés pour équilibrer les besoins en réalisant des économies d'eau ou en faisant appel à des ressources moins sensibles.

Dans la perspective de la fin du Contrat territorial « Sources de la Dordogne Sancy Artense » au 31 décembre 2021, et la phase de bilan et de prospectives en 2022, la réalisation d'une telle étude dès 2021 permettrait d'intégrer les questions quantitatives dans les futurs enjeux et programmations. Au regard des enjeux communs et de la mobilisation des communautés de communes pour la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de gestion sur le bassin de la Rhue, cette étude pourrait utilement être mutualisée avec des collectivités de ce territoire. L'étude quantitative porterait dès lors sur 1 310 km<sup>2</sup>, 51 communes (dont 44 dans le Parc des Volcans) et 5 communautés de communes (Dômes Sancy Artense, Hautes terres, Massif du Sancy, Pays de Gentiane et Sumène Artense).

Le plan de financement prévisionnel de cette étude, qui devrait durer 1 an, est le suivant :

Libellé	I/F	Coût	FEDER Auvergne- Rhône-Alpes		Agence de l'eau Adour-Garonne		Autofinancement	
			%	Montant	%	Montant	%	Montant
Etude d'adéquation besoins/ressources sur le CT Sources de la Dordogne Sancy Artense et le bassin de la Rhue	F	120 000 € TTC	50	60 000 €	50	60 000 €	0	0 €
<b>TOTAL Fonctionnement</b>		<b>120 000 € TTC</b>		<b>60 000 €</b>		<b>60 000 €</b>		<b>0 €</b>
TOTAL action		120 000 € TTC		60 000 €		60 000 €		0 €

Par conséquent le coût de cette opération s'élèvera pour le SMPNRVA à zéro €.

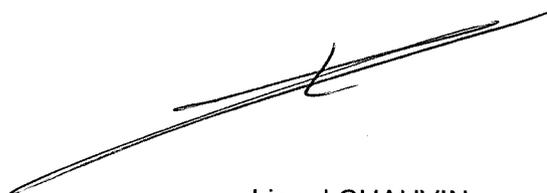
➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements et les procédures de consultation en vue de la réalisation de l'action.

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements et les procédures de consultation en vue de la réalisation de l'action.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 11h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames CABECAS (1 voix), MANSANA (1 voix), MELLIN (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix) CHAUVIN (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), HAYMA (1 voix), MARANDON (1 voix).

Madame MANSANA assurant le secrétariat

### AFFAIRE

- 13 LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES  
133 ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES  
133.2021.002 Réseau Tourbières Cézallier-Artense - Demande de financement auprès de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

### **RAPPORT**

Le syndicat mixte s'est engagé depuis 2017 dans une démarche ascendante de concertation auprès des habitants, des propriétaires et des gestionnaires de tourbières du Cézallier et de l'Artense. Cette animation a conduit à l'étude de faisabilité d'une candidature au label international RAMSAR, visant la préservation et la reconnaissance des zones humides d'importance internationale.

Les diverses études et synthèses de données disponibles réalisées en 2019 ont montré que le réseau des 200 tourbières et lacs naturels du Cézallier et de l'Artense répertoriés à ce jour, répondaient à 6 critères sur 9 pour prétendre au label RAMSAR.

Aujourd'hui une programmation d'animation et de finalisation de la candidature est en cours pour 2021. Ce travail permettra d'assurer une meilleure maîtrise du projet par les élus locaux (communes, EPCI), auxquels un avis argumenté sera demandé lors du dépôt du dossier de candidature.

La fiche descriptive du site, document officiel à remplir pour le dossier, doit être affinée selon ces retours de terrain.

La DREAL accompagne le Parc dans cette démarche, appuie la procédure et souhaite participer financièrement au projet.

#### Programmation prévisionnelle 2021 :

Libellé	I/F	Coût
<b>5 rencontres</b> des élus locaux par Communautés de communes - 5 jours	F	2 100 € TTC
<b>Information</b> auprès des socio professionnels (CA, FDC, FDP, OTSI, AMM...) – 3 jours	F	1 260 € TTC
<b>Fiche Descriptive</b> : synthèse, rédaction – 10 jours	F	4 200 € TTC
<b>Traitement des données sous SIG</b> , édition de cartes, fiche de synthèse – 5 jours	F	2 100 € TTC
<b>Capsule vidéo</b> : promotion du projet de candidature (localement, site internet, séminaires, auprès des partenaires, des élus et du grand public)- prestataire	F	5 000€ TTC
<b>TOTAL Fonctionnement</b>		<b>14 660 € TTC</b>
<b>TOTAL action</b>		<b>14 660 € TTC</b>

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

La DREAL peut abonder à ce projet sans toutefois connaître actuellement le taux d'intervention. Le complément correspondant aux fonds propres du Parc (temps agent).

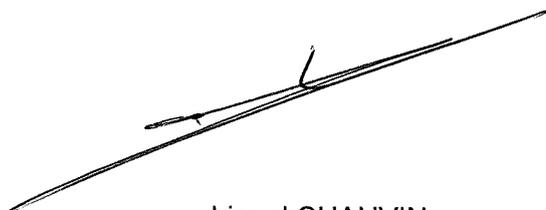
➤➤➤ **Il vous est proposé d'autoriser le Président à solliciter cette aide financière et signer tout document relatif à ce projet.**

### DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à solliciter l'aide financière et à signer tout document relatif à ce projet.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 11h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames CABECAS (1 voix), MANSANA (1 voix), MELLIN (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix) CHAUVIN (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), HAYMA (1 voix), MARANDON (1 voix).

Madame MANSANA assurant le secrétariat

### AFFAIRE

- 13 LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES  
133 ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES  
133.2021.003 Contrat Vert et Bleu du Parc des Volcans d'Auvergne – Elaboration du plan de gestion du site RAMSAR « Lacs et tourbières du Cézallier et de l'Artense - volet n°1 Compléments d'inventaire zones humides (Action E02)

### **RAPPORT**

Le Contrat vert et bleu des volcans d'Auvergne est entré en phase opérationnelle pour 5 ans, suite à sa validation en septembre 2020 par la commission permanente de la Région Auvergne Rhône Alpes. Porté par le syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne, cet outil prévoit la réalisation de 51 actions par 28 maîtres d'ouvrage du territoire du contrat en faveur des trames verte, bleue et noire.

Dans le cadre de ce Contrat Vert et Bleu, le syndicat mixte du parc est maître d'ouvrage de plusieurs opérations, dont l'action « Elaboration du plan de gestion du site RAMSAR « Lacs et tourbières du Cézallier et de l'Artense - Compléments d'inventaire et rédaction du plan de gestion du site RAMSAR » qui contribue à la préservation/restauration de la trame bleue.

Cette action comporte 2 volets :

- > Volet n° 1 (2021-2022) : Réalisation de compléments d'inventaires tourbières et zones humides.
- > Volet n° 2 (2022-2023) : Rédaction du plan de gestion du site RAMSAR.

L'objectif du premier volet est de disposer d'un inventaire exhaustif et homogène des zones humides du territoire de projet de labellisation (et du plateau du Limon) pour étayer le plan de gestion à venir (localisation typologie et état des zones humides du territoire). L'inventaire se déroulera sur deux ans et la réalisation d'une typologie des zones humides en parallèle par le Conservatoire botanique national du Massif central permettra de disposer du niveau de précision suffisant pour la suite des actions.

Les dépenses prévisionnelles de cet inventaire (prestation extérieure) s'élèvent à 180 000 € (dépenses de fonctionnement). Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Libellé	I/F	Coût	FEDER Auvergne-Rhône-Alpes		Agence de l'eau Adour-Garonne et DREAL		Autofinancement	
			%	Montant	%	Montant	%	Montant
Volet n° 1 : Complément d'inventaires de zones humides	F	180 000 € TTC	55	99 000 €	45	81 000 €	0	0 €
<b>TOTAL Fonctionnement</b>		<b>180 000 € TTC</b>		<b>99 000 €</b>		<b>81 000 €</b>		<b>0 €</b>
<b>TOTAL action</b>		<b>180 000 € TTC</b>		<b>99 000 €</b>		<b>81 000 €</b>		<b>0 €</b>

Par conséquent le coût de cette opération s'élèvera pour le SMPNRVA à zéro €.

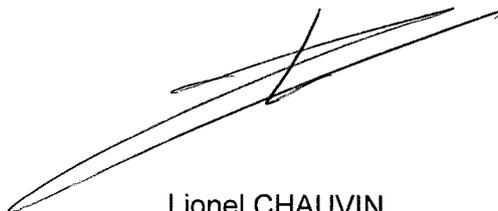
➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements et les procédures de consultation nécessaires à la réalisation de l'action.

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements et les procédures de consultation nécessaires à la réalisation de cette action.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 11h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames CABECAS (1 voix), MANSANA (1 voix), MELLIN (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix) CHAUVIN (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), HAYMA (1 voix), MARANDON (1 voix).

Madame MANSANA assurant le secrétariat

#### AFFAIRE

13

LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

133

**ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES**

133.2021.004

Contrat Vert et Bleu du Parc des Volcans d'Auvergne

P02 – Continuités écologiques agro-pastorales, des zones humides et des cours d'eau du Plateau du Limon et travaux d'amélioration – tranche 2

#### RAPPORT

Le Contrat vert et bleu des volcans d'Auvergne est entré en phase opérationnelle pour 5 ans suite à sa validation en commission permanente de la Région du 17 septembre 2020. Porté par le syndicat mixte du parc des volcans d'Auvergne, cet outil prévoit la réalisation de 51 actions par 28 maîtres d'ouvrage du territoire du contrat en faveur des trames verte, bleue et noire.

Dans le cadre de ce Contrat Vert et Bleu, le syndicat mixte du parc est également **maître d'ouvrage de plusieurs opérations, dont l'action** « P02 – Continuités écologiques agro-pastorales, des zones humides et des cours d'eau du Plateau du Limon et travaux d'amélioration qui contribue à la préservation/restauration de la trame agropastorale. Cette action se déroule en plusieurs tranches :

- > 2020-2021 – réalisation de l'état des lieux des enjeux environnementaux du plateau du Limon
- > 2022 – réalisation de diagnostics agropastoraux et agricoles
- > 2023-2024 – mise en œuvre d'un programme de travaux (points d'abreuvement, mise en défens, etc.)

Le Bureau du 16 novembre 2020 a validé la première tranche du projet pour la période 2020-2021 (délibération n°113.2020.008).

Les dépenses prévisionnelles prévues pour la seconde tranche en 2022 s'élèvent à 47 608 € (fonctionnement). Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

P02 / 2022		Coût	Région AURA		FEDER MC		Autofinancement	
			%	Montant	%	Montant	%	Montant
Prestation diagnostics pastoraux, exploitation	F	28 440 €	50	14 220 €	50	14 220 €		
Ingénierie diagnostics pastoraux, exploitation	F	10 480 €	50	5 240 €	50	5 240 €		
Prestation journées collectives	F	3 060 €	0		50	1 530 €	50	1 530 €
Ingénierie animation générale	F	5 628 €	40	2 251 €	50	2 814 €	10	563 €
<b>TOTAL action</b>		<b>47 608 €</b>	<b>45,6</b>	<b>21 711 €</b>	<b>50</b>	<b>23 804 €</b>	<b>4,4</b>	<b>2 093 €</b>

⇒⇒ Il vous est proposé d'autoriser le Président :

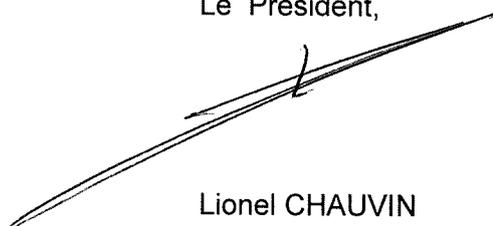
- > à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements et les procédures de consultation nécessaires à la réalisation de l'action,
- > à signer les marchés publics correspondants.

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements et les procédures de consultation nécessaires à la réalisation de l'action et à signer les marchés publics correspondants.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 11h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames CABECAS (1 voix), MANSANA (1 voix), MELLIN (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix) CHAUVIN (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), HAYMA (1 voix), MARANDON (1 voix).

Madame MANSANA assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

17 AGRICULTURE ET ALIMENTATION

171 HABITANTS & ASSOCIATIONS

171.2021.001 Convention de partenariat avec l'association de sauvegarde de la race bovine Ferrandaise

**RAPPORT**

Depuis 1977, le syndicat mixte du Parc assure l'accompagnement des éleveurs ferrandais et participe à la gestion associative. Depuis plusieurs années, le syndicat mixte du PNRVA s'est progressivement retiré de la gestion associative des associations Tradition Salers et du Cheval d'Auvergne pour se repositionner sur l'accompagnement des initiatives de valorisation savoir-faire et des productions issues de ces races.

Depuis 2016, pour s'inscrire dans la durée et stimuler le développement de cette race authentique d'Auvergne, l'association Ferrandaise s'est attachée à la **construction d'un programme d'actions sur trois ans (2018-2020)**. Par ailleurs, l'Association, animée historiquement par les chargés de mission du Parc des Volcans d'Auvergne et du Parc du Livradois Forez et de l'Institut de l'élevage, est encouragée à se doter d'une capacité d'animation plus autonome pour plusieurs raisons :

- Les structures partenaires (Parcs naturels régionaux, Institut de l'élevage, ...) doivent recentrer leurs moyens sur de nouvelles missions,
- L'association doit être plus autonome dans ses décisions par le biais notamment d'une animation propre.

**L'Association de Sauvegarde de la race bovine Ferrandaise**, a élaboré un programme de développement et de valorisation de la race sur la période 2021-2023, qui se décline en 5 objectifs :

1. Maintenir une animation propre pour coordonner et faire avancer les projets
2. Poursuivre le travail de caractérisation des éleveurs et des élevages Ferrandais pour adapter au mieux les pistes de travail,
3. Augmenter le cheptel tout en maintenant une génétique « race pure » variable et saine pour préserver et développer la race,
4. Valoriser les produits pour assurer un avenir à l'élevage Ferrandais en conservant sa typicité de race mixte,
5. Développer de nouveaux supports de communication pour mieux promouvoir la race.

Les Parcs naturels régionaux Livradois Forez et Volcans d'Auvergne accompagnent l'association Ferrandaise à la mesure de leurs compétences et de leurs moyens. Les principes d'un partenariat tripartite sont consignés dans la convention triennale 2021-2023 (cf. pièce jointe).

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Côté volcans d'Auvergne, cet engagement se concentre sur la mise à disposition de locaux et de matériel de bureau pour l'animatrice de l'association ainsi que sur l'accompagnement des actions de valorisation la race Ferrandaise et des produits issue de cette race, qu'elles soient initiées par l'association ou le syndicat mixte du Parc. En 2021, cet accompagnement est circonscrit à 10 J maximum/an de Mme FORTIN Stéphanie, chargée de mission « Valorisation des productions et savoir-faire du Parc ».

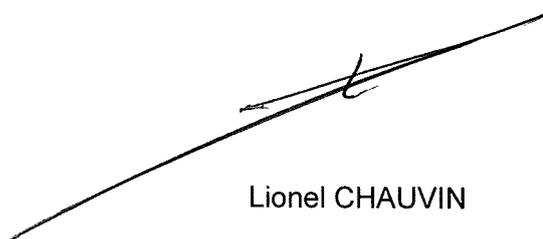
**>>> Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention de partenariat entre l'association de sauvegarde de la race bovine Ferrandaise et les parcs naturels régionaux des volcans d'Auvergne et du Livradois Forez.**

### DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer la convention de partenariat entre l'association de sauvegarde de la race bovine Ferrandaise et les parcs naturels régionaux des volcans d'Auvergne et du Livradois Forez.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 11h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames CABECAS (1 voix), MANSANA (1 voix), MELLIN (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix) CHAUVIN (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), HAYMA (1 voix), MARANDON (1 voix).

Madame MANSANA assurant le secrétariat

### AFFAIRE

18 TOURISME ET LOISIRS DECOUVERTS  
187 PROF TOURISME & LOISIRS PN  
187.2021.001 Partenariat Outdoorvision

### **RAPPORT**

Le Pôle Ressources National sport de Nature ( PRNSN), mission d'appui du ministère chargé des sports dans la mise en oeuvre de la politique publique de développement maîtrisé des sports de nature, initie un programme d'observation et de suivi territorial des pratiques et pratiquants de loisirs sportifs outdoor connectés, d'une échelle locale à une échelle nationale.

S'appuyant sur le constat que 40% des français utilisent un objet connecté durant leur pratique sportive ou de loisir, le PRNSN a développé avec l'aide de différents partenaires et de marques d'objets connectés, un

**service digital de collecte, d'analyse et de visualisation des données de géolocalisation des pratiquants outdoor via une plateforme en ligne nommée Outdoorvision®.**

Celle-ci a pour finalité de faciliter l'aide à la décision des territoires dans leurs politiques :

- d'aménagement des sites de pratiques outdoor,
- de comptage et de gestion des flux des pratiquants,
- de protection des espèces et milieux fragiles,
- de respect de la propriété privée,
- de sécurisation des lieux de pratiques,
- d'observation et d'évaluation des usages des sites et itinéraires outdoor
- de planification et de conception d'itinéraires touristiques ou de mobilités actives.

Au sein du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne, 2 territoires ont été identifiés pour porter cette expérimentation. Le Massif du Cantal sera représenté par le syndicat mixte du Puy Mary qui s'est porté candidat. Le syndicat mixte du Parc s'est lui porté candidat sur le Massif du Sancy.

Cette opération consiste à expérimenter l'utilisation de cette plateforme et de faire le lien avec l'offre proposée sur le terrain ainsi que les comptages relevés par les éco compteurs en place. Eve ALCAIDE, responsable de la direction marketing Territorial et dynamiques économiques durables, sera pour le syndicat mixte du Parc, le contact du PNRSN pour cette expérimentation à raison de 8 jours en 2021. Les gardes nature du Massif du Sancy assureront les reconnaissances terrain en lien avec leurs missions.

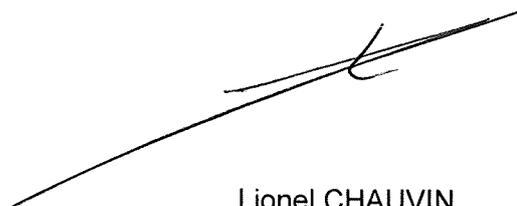
**>>> Il vous est proposé d'autoriser le président du Parc à signer la convention de partenariat avec le Pôle Ressources National Sports de Nature pour l'expérimentation de la plateforme Outdoorvision®.**

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à signer la convention de partenariat avec le Pôle Ressources National Sports de Nature pour l'expérimentation de la plateforme Outdoorvision®.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 11h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames CABECAS (1 voix), MANSANA (1 voix), MELLIN (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix) CHAUVIN (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), HAYMA (1 voix), MARANDON (1 voix).

Madame MANSANA assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40 MOYENS GENERAUX  
401 RESSOURCES HUMAINES  
401.2021.001 Postes saisonniers « Gardes-Nature Chaîne des Puys – faille de Limagne »

### **RAPPORT**

Dans le cadre de la préservation du site Patrimoine Mondial Chaîne des Puys – faille de Limagne, le dispositif lié aux postes de Garde-Nature est renouvelé, au travers de l'équipe mutualisée de gestion Conseil départemental du Puy-de-Dôme – Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, qui est dotée d'un budget annexe depuis Janvier 2015.

Dans le cadre de l'animation du site de la Chaîne des Puys pour l'année 2021, il est nécessaire de renforcer l'équipe des gardes nature pour assurer davantage de médiation du fait de l'augmentation de la fréquentation et du nécessaire entretien des cheminements.

Les missions confiées engloberont néanmoins l'ensemble des actions dédiées aux postes de « permanents », à savoir :

- Surveillance, information, sensibilisation sur le terrain ou lors de formations spécifiques ;
- Aménagement et entretien des cheminements ;
- Accompagnement des estives (réouverture d'espaces avant pâturage, pose de clôtures mobiles, accompagnement de montée sur certains puys) ;
- Conciliation des usages (participation à de nombreuses réunions avec les propriétaires et les municipalités) ;
- Suivi des travaux sur le site ;
- Réalisation de documents spécifiques de sensibilisation et d'information. ;
- Suivi et inventaires d'îlot d'indices de biodiversité pour le site Natura 2000 Chaîne des Puys.

Pour l'année 2021, les deux postes saisonniers seront intégralement financés par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, le Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes et Clermont Auvergne Métropole, au travers de la Convention d'Objectifs du plan de Gestion Chaîne des Puys - faille de Limagne.

Ils agiront sous la responsabilité du directeur du Parc, Aurélien BAZIN, de la responsable de la Direction : Patrimoine mondial Chaîne des puys / faille de Limagne, Marie-Cécile BARD et du garde-nature coordinateur, Antony PORTE.

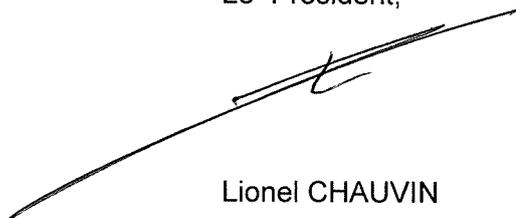
**>>> Il vous est proposé par conséquent, de créer deux postes de Garde-Nature pour la période saisonnière, sur la base de l'Indice Brut 356 et dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à créer deux postes de Garde-Nature pour la période saisonnière, sur la base de l'Indice Brut 356 et dans les conditions de l'article 3 2 ° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lionel Chauvin', written over a horizontal line.

Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 11h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames CABECAS (1 voix), MANSANA (1 voix), MELLIN (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix) CHAUVIN (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), HAYMA (1 voix), MARANDON (1 voix).

Madame MANSANA assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2021.002 Postes contractuels « Gardes-Nature Chaîne des Puys – faille de Limagne »

### **RAPPORT**

Dans le cadre de la préservation du site Patrimoine Mondial Chaîne des Puys – faille de Limagne, le dispositif lié aux postes de Garde-Nature est renouvelé, au travers de l'équipe mixte de gestion Conseil départemental du Puy-de-Dôme – Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, qui est dotée d'un budget annexe depuis janvier 2015.

En 2020, les quatre postes de Garde-Nature à temps plein (3 permanents en CDI et 1 contractuel) restent financés par les différents signataires de la Convention d'Objectifs du plan de Gestion Chaîne des Puys - faille de Limagne (Conseil Départemental du Puy de Dôme, Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, Clermont Auvergne Métropole et Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne). Les institutions concernées s'engagent dans une gestion à long terme de ce secteur, dans le cadre site inscrit au patrimoine Mondial de l'ensemble Chaîne des Puys et Faille de Limagne.

Les missions du poste de Garde-Nature sont les suivantes :

- Surveillance, information, sensibilisation sur le terrain ou lors de formations spécifiques ;
- Aménagement et entretien des cheminements ;
- Accompagnement des estives (réouverture d'espaces avant pâturage, pose de clôtures mobiles, accompagnement de montée sur certains Puys) ;
- Conciliation des usages (participation à de nombreuses réunions avec les propriétaires et les municipalités) ;
- Suivi des travaux sur le site ;
- Réalisation de documents spécifiques de sensibilisation et d'information ;
- Suivi des manifestations sportives ;
- Suivi et inventaires d'îlot d'indices de biodiversité pour le site Natura 2000 Chaîne des Puys, suivis faune et flore.

Un Garde-Nature en CDI déjà en congé sans rémunération depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020 prolonge celui-ci du 1<sup>er</sup> avril 2021 jusqu'au 31 mars 2022.

Un Garde-Nature en CDI déjà en congé sans rémunération depuis le 16 mai 2020 prolonge celui-ci du 16 mai 2021 au 15 mai 2022.

Ils agiront sous la responsabilité du directeur du Parc, Aurélien BAZIN, de la responsable de la Direction : Patrimoine mondial Chaîne des puys / faille de Limagne, Marie-Cécile BARD et du garde-nature coordinateur, Antony PORTE.

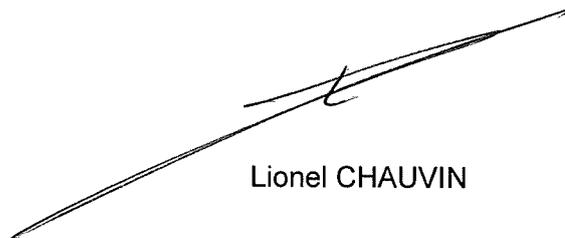
⇒⇒ Il vous est proposé de procéder à la reconduction des contrats des 2 postes de Gardes-Nature recrutés pour remplacer les 2 agents en congés sans rémunération pour une durée de 12 mois sur les deux périodes indiquées précédemment sur la base de l'Indice Brut 356 et dans les conditions de l'article 3 – 1 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à reconduire les contrats des 2 postes de Gardes-Nature recrutés pour remplacer les 2 agents en congés sans rémunération pour une durée de 12 mois sur les deux périodes indiquées précédemment sur la base de l'Indice Brut 356 et dans les conditions de l'article 3 – 1 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 11h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames CABECAS (1 voix), MANSANA (1 voix), MELLIN (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix) CHAUVIN (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), HAYMA (1 voix), MARANDON (1 voix).

Madame MANSANA assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2021.003 RNN Chastreix-Sancy : accueil d'un stagiaire longue durée pour animation territoriale

**RAPPORT**

Le deuxième plan de gestion, qui couvrira la période de 2022 à 2031, de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (RNNCS) est en phase finale d'élaboration. Avant sa validation finale, il est nécessaire de faire un retour aux acteurs du territoire sur la gestion mise en œuvre et sur les connaissances récoltées lors du premier plan (2014-2018). Il est également envisagé de partager et de réfléchir, avec les habitants, aux orientations et aux actions du nouveau plan de gestion. Le lancement de cette nouvelle décennie de travail est ainsi l'occasion de rapprocher les habitants de la réserve, de leur présenter le travail réalisé, d'être à leur écoute et de les impliquer encore davantage. Cela pourrait amener également à l'émergence de projets communs.

Dans ce cadre, il est proposé de recruter un stagiaire longue durée de type Master 2 afin de :

- proposer et organiser un programme d'animation autour de la gestion de la RNNCS (bilan de la gestion réalisée et perspectives 2022-2031)
- concevoir et organiser des conférences de restitution des actions menées par la RNNCS et le SMPNRVA au cours des précédentes années et récolter les avis des acteurs du territoire
- organiser des tables rondes thématiques sur les enjeux de la RNNCS et du SMPNRVA et les actions à mettre en œuvre
- Organiser des conférences de restitution et de discussion du nouveau plan de gestion
- Préparer la communication autour de ces événements

Des méthodes d'animation originales propices à l'implication des acteurs du territoire seront privilégiées.

Ce stagiaire sera accueilli pour une durée d'environ 6 mois, durant le printemps et l'été 2021. Il agira sous la responsabilité du directeur du Parc, Aurélien BAZIN, et sous l'autorité fonctionnelle de Monsieur Thierry LEROY, Conservateur de la RNN Chastreix-Sancy en lien avec la chargée d'étude, Amanda PRIME et dans le cadre de la Direction : « Préservation et Valorisation des Patrimoines Naturels ». Sa résidence administrative sera les bureaux de la réserve naturelle à Chastreix.

Les frais occasionnés par l'accueil de ce stagiaire seront pris en charge à 100% par les financements d'Etat attribués à la réserve naturelle.

**Par conséquent le coût de cette opération s'élèvera pour le SMPNRVA à zéro €.**

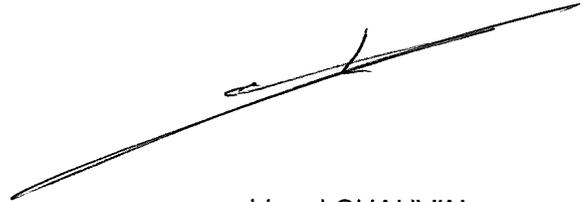
**>>> Il vous est proposé d'accueillir ce stagiaire pour une durée de 6 mois maximum et dans les conditions de la législation en vigueur.**

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à accueillir le stagiaire pour une durée de 6 mois maximum et dans les conditions de la législation en vigueur.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 11h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames CABECAS (1 voix), MANSANA (1 voix), MELLIN (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix) CHAUVIN (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), HAYMA (1 voix), MARANDON (1 voix).

Madame MANSANA assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

**RESSOURCES HUMAINES**

401.2021.004 Poste contractuel « révision des documents d'objectif Natura 2000 » : extension du contrat

### **RAPPORT**

Dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) de la « ZPS Monts et plomb du Cantal » et « Massif Cantalien », et de la « Chaîne des Puys », une révision des documents d'objectifs est prévue tous les 6 ans. Pour réaliser ce travail, une embauche d'un chargé de mission pour les bilans évaluatifs et la révision des périmètres a été réalisée pour 1 an, de mi-2020 à mi-2021.

La suite devait être prise en charge par les deux animateurs actuels de ces sites, pour l'animation de ces révisions et la rédaction des actions.

Cependant, ces derniers ont vu leur plan de charge augmenter en 2021, notamment sur des actions du Contrat Vert et Bleu et sur la gestion de la RNR Tourbière du Jolan et de la Gazelle, actions qui se poursuivront en 2022 et qui sont financées.

Aussi, pour pouvoir mener à terme la révision de ces deux DOCOB, et assurer en parallèle l'animation du site Natura 2000 Chaîne des Puys en 2021, il est proposé d'étendre le contrat du chargé d'études sur un an supplémentaire, ce qui porterait à fin juin 2022. Cette disposition permettra également de continuer l'animation du site N2000 Chaîne des Puys dès mars 2021.

Ce poste est intégralement pris en charge par des crédits spécifiques : financements Etat/Europe dédiés à la révision des 2 DOCOB et l'animation du site Natura 2000 Chaîne des Puys.

**Par conséquent le coût de cette opération s'élèvera pour le SMPNRVA à zéro €.**

**➤➤➤ Il vous est proposé, par conséquent, d'autoriser le Président à signer un avenant permettant d'intégrer une nouvelle mission à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 puis de procéder au prolongement du poste de contractuel pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'en 30 juin 2022. Il sera rémunéré sur la base de l'indice brut 405 dans les conditions de l'article 3 – 3<sup>o</sup> de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à signer un avenant permettant d'intégrer une nouvelle mission à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 puis de procéder au prolongement du poste de contractuel pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'en 30 juin 2022.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 11h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames CABECAS (1 voix), MANSANA (1 voix), MELLIN (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix) CHAUVIN (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), HAYMA (1 voix), MARANDON (1 voix).

Madame MANSANA assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2021.005 Accueil d'un stagiaire sur la dynamique de populations et conciliation des usages autour de la présence du vautour fauve sur le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne

### **RAPPORT**

L'exceptionnelle biodiversité et la qualité de sa conservation font du territoire du Parc des Volcans d'Auvergne un immense cœur de nature à l'échelle du Massif central, reconnu par les zonages de protection ou d'inventaire au titre de la nature qui se superposent sur 60 % de son territoire : RNN, RNR, APPB, Natura 2000, ENS, Sites classés, Réserve de biosphère, ...

Les prairies, pelouses d'altitude et landes pour beaucoup reconnues d'intérêt européen, couvrent plus de la moitié du Parc de façon continue et constituent l'essentiel des paysages du territoire. Elles sont le support d'une activité d'élevage importante qui, au-delà de sa fonction de production alimentaire (viandes, fromages, miels...), a également un rôle primordial en termes d'équilibre du territoire et d'emplois, ainsi que de maintien et d'entretien des ressources naturelles et des paysages si appréciés et des Habitats associés.

Depuis quelques années, **vautours fauves, vautours moines et gyapètes barbus** parcourent le territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

En 2019 puis en 2020, le nombre d'observations et la taille des groupes de vautours fauves ont considérablement augmenté, avec des cas de prélèvement en estives sur des animaux d'élevage (bovins principalement), suscitant interrogations, colère et panique parmi les éleveurs, non habitués à la présence de ces animaux autour de leurs troupeaux.

Ces présences ponctuelles posent de nombreuses questions, notamment sur la dynamique actuelle de ces espèces, leurs potentielles évolutions comportementales, les risques sanitaires éventuels, etc...

**Afin de comprendre les mécanismes de leur arrivée (retour ?) et de pouvoir échanger avec les acteurs locaux, dont essentiellement les agriculteurs**, un stage de 6 mois est prévu pour travailler sur ces sujets, **en lien avec Vetagrosup**.

Le stage permettra la mise en place d'un comité de pilotage avec les différents acteurs, la rencontre d'agriculteurs concernés par le sujet en 2020, l'analyse des impacts positifs et négatifs de la présence des vautours sur les systèmes de production, un échange avec les territoires concernés en France par la présence du vautour et les actions vautours/élevage.

L'objectif est également d'organiser des réunions d'information et de discussion sur tous ces sujets auprès des agriculteurs ainsi qu'une conférence grand public sur les problématiques (en lien avec le Conseil scientifique du Parc), accompagnées de documents techniques et grand publics.

Ce stagiaire sera accueilli pour une durée d'environ 6 mois, durant le printemps et l'été 2021. Il agira sous la responsabilité du directeur du Parc, Aurélien BAZIN et de la responsable de la Direction : Préservation et Valorisation des Patrimoines Naturels, Christine MONTOLY.

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Les frais occasionnés par l'accueil de ce stagiaire seront pris en charge par le budget du SM PNRVA.

**Par conséquent le coût de cette opération s'élèvera pour le SMPNRVA à environ 3 500 €.**

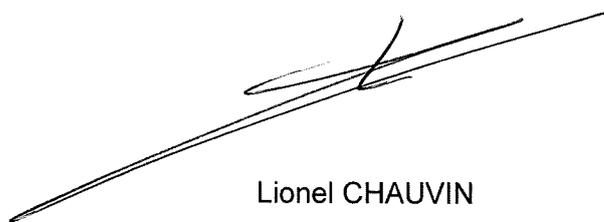
**>>> Il vous est proposé d'accueillir ce stagiaire pour une durée de 6 mois maximum et dans les conditions de la législation en vigueur.**

## DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à accueillir le stagiaire pour une durée de 6 mois maximum et dans les conditions de la législation en vigueur.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 11h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames CABECAS (1 voix), MANSANA (1 voix), MELLIN (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix) CHAUVIN (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), HAYMA (1 voix), MARANDON (1 voix).

Madame MANSANA assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2021.006 RNN Chastreix-Sancy et vallée de Chaudefour : recrutement d'un garde saisonnier

### **RAPPORT**

Dans le cadre de la gestion des réserves naturelles nationales (RNN) de Chastreix-Sancy et de la vallée de Chaudefour et de la gestion de l'espace naturel sensible (ENS) de la Montagne du Mont, dont le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est gestionnaire, il apparaît nécessaire de procéder au recrutement d'un garde saisonnier pour une durée de 6 mois.

Ce garde saisonnier aura pour missions de :

- assurer la surveillance des RNN et de l'ENS,
- assurer des contacts réguliers avec les acteurs du territoire, par une présence assidue sur le terrain, en particulier sur les crêtes du Sancy, lieu d'une importante fréquentation,
- informer et sensibiliser tous les publics,
- contribuer à la gestion écologique et technique des RNN et de l'ENS, en réalisant des travaux d'entretien (restauration et entretien des sentiers, enlèvement des déchets...) et en effectuant la maintenance des équipements et des matériels (signalétique...)...
- contribuer aux suivis écologiques (oiseaux, insectes et plantes),
- contribuer aux tâches administratives liées à son activité,
- rédiger un rapport d'activité des actions menées ces 6 mois.

Cet agent agira sous l'autorité du Directeur du Parc et de la responsable du pôle « Préservation et Valorisation des patrimoines naturels », sous la coordination fonctionnelle des conservateurs des réserves naturelles. Il sera basé administrativement dans les locaux de la réserve à Chastreix.

Ce poste est intégralement pris en charge par des financements d'Etat dédiés à la gestion des RNN ainsi que par des financements du Département dédiés à la gestion de l'ENS.

**Par conséquent le coût de cette opération s'élèvera pour le SMPNRVA à zéro €.**

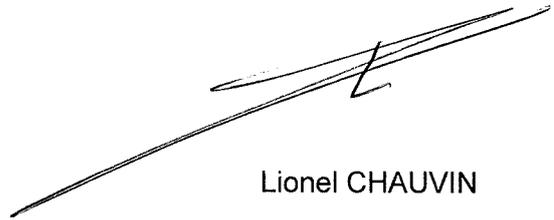
**>>> Il vous est proposé de créer ce poste de contractuel pour une durée de 6 mois, durant la période saisonnière 2021, sur la base de l'indice brut 356, dans les conditions de l'article 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à créer le poste de contractuel pour une durée de 6 mois, durant la période saisonnière 2021, sur la base de l'indice brut 356, dans les conditions de l'article 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized name.

Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 11h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames CABECAS (1 voix), MANSANA (1 voix), MELLIN (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix) CHAUVIN (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), HAYMA (1 voix), MARANDON (1 voix).

Madame MANSANA assurant le secrétariat

## AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2021.007 Accueil du public à la maison du Parc : recrutement de personnel saisonnier

## **RAPPORT**

La Maison du Parc à Montlosier, accueille les visiteurs durant la période d'**Avril à Septembre**.

Divers outils et supports de promotion des patrimoines du territoire y sont installés.

Une exposition permanente présente les spécificités du Parc, ainsi que les missions du syndicat mixte. Une salle accueille des expositions temporaires en lien avec la programmation culturelle.

L'espace boutique se démarque en proposant une gamme de produits renforçant l'identité du territoire et valorisant les filières artisanales et ressources locales. En 2019 ses ventes se sont élevées à 47 488,31 € et à 39 024,41 € en 2020.

Malgré une ouverture réduite à 3 mois et demie du fait de la situation sanitaire, contre 6 mois habituellement, la Maison du Parc a accueilli pas moins de 15 000 visiteurs en 2020.

Avec l'inscription de la Chaîne des Puys/Faille de Limagne au Patrimoine mondial de l'UNESCO et le site de Montlosier ayant été identifié Porte Sud, la fréquentation a augmenté de 40 % en 2019 et de 7,8 % en 2020 malgré la situation.

Une chargée d'accueil et d'animation, permanente est présente durant toute cette période à la maison du Parc. Pour assurer une ouverture 7 jours sur 7, notamment sur les temps de récupération de cette personne, une ouverture en continu de juin à août, et pour palier à la hausse de fréquentation attendue, deux contrats saisonniers complémentaires sont nécessaires pour un bon fonctionnement.

**Par conséquent le coût de cette opération s'élèvera pour le SMPNRVA à environ 5 000 €.**

**>>> Il vous est proposé de créer :**

- > un poste d'agent d'accueil saisonnier, à temps complet, sur 6 mois réparti sur la période d'ouverture de la Maison du Parc,**
- > un poste d'agent d'accueil saisonnier, à temps non-complet, de 28 h par semaine sur 3 mois pendant la saison estivale,**

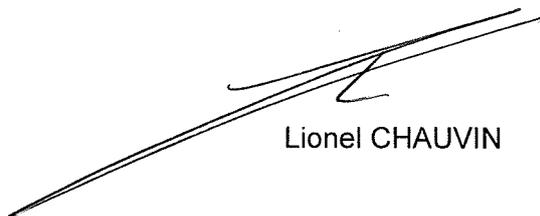
**et d'autoriser le Président à signer ces 2 contrats de travail, sur la base de l'indice brut 356, dans les conditions de l'article 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à créer deux postes d'agent d'accueil saisonnier dans les conditions du présent rapport, ainsi qu'à signer ces 2 contrats de travail, sur la base de l'indice brut 356, dans les conditions de l'article 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 11h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames CABECAS (1 voix), MANSANA (1 voix), MELLIN (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix) CHAUVIN (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), HAYMA (1 voix), MARANDON (1 voix).

Madame MANSANA assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

**401**

**RESSOURCES HUMAINES**

401.2021.008 Accueil d'un stagiaire sur la thématique : Suivis et inventaires botaniques de la Réserve Naturelle Nationale de la Vallée de Chaudefour.

### **RAPPORT**

La Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour présente un intérêt patrimonial de par la qualité de ces paysages offrant une grande diversité de milieux sur un territoire restreint. La valeur paysagère et géologique du site résulte de la grande variété des édifices volcaniques érigés puis érodés au cours des accalmies, malmenés et recouverts par les éruptions.

L'alternance des espaces ouverts et des espaces fermés donnent une autre dimension à cette vallée glaciaire. Les activités humaines ont façonné ce paysage qui par la diversité de ces biotopes recèle de nombreuses unités écologiques.

Dans ce cadre, le plan de gestion 2018-2027 de la Réserve Naturelle Nationale de la vallée de Chaudefour a inscrit la réalisation de nombreux inventaires botaniques.

Pour appuyer le travail du Conservateur, un stage est défini en 2021 pour un étudiant en licence professionnelle Etudes et Développement des Espaces Naturels.

L'objectif est de **contribuer aux suivis et inventaires botaniques de terrains, de présenter, analyser et valoriser ces données.**

Parmi ces suivis et inventaires on peut citer :

- Suivi botanique annuel de placettes de la Jasione d'Auvergne (espèce endémique) des RNN du Massif du Sancy
- Suivi botanique annuel des Calamagrostidaies subalpines (Prairies à hautes herbes) dans la zone parcourue par le feu
- Suivi botanique annuel de la prairie de fauche
- Suivi phénologique annuel des arbres et des plantes à fleur
- Suivi botanique des zones réhabilitées du versant est du Puy Ferrand, du Puy de la Perdrix, des versants ouest et sud du Puy Ferrand qui n'ont pas été réensemencées
- Suivi botanique du talus du chemin du Ferrand sud qui a été réensemencé avec des espèces allochtones

Ce stagiaire sera accueilli pour une durée de 4 mois, durant le printemps et l'été 2021. Il agira sous la responsabilité du directeur du Parc, et sous l'autorité fonctionnelle du Conservateur de la RNN de la Vallée de Chaudefour et dans le cadre de la Direction « Préservation et Valorisation des Patrimoines Naturels ».

Sa résidence administrative sera les bureaux de la réserve naturelle à Chaudefour (commune de Chambon-sur-Lac).

Par conséquent le coût de cette opération s'élèvera pour le SMPNRVA à zéro €. Les frais occasionnés par l'accueil de ce stagiaire seront pris en charge à 100 % par le financement d'Etat attribués à la Réserve Naturelle.

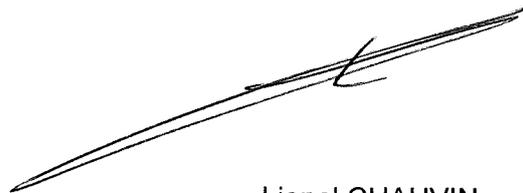
➤➤➤ Il vous est proposé d'accueillir ce stagiaire sur une durée de 4 mois dans les conditions de la législation en vigueur.

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à accueillir le stagiaire sur une durée de 4 mois dans les conditions de la législation en vigueur.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 11h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames CABECAS (1 voix), MANSANA (1 voix), MELLIN (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix) CHAUVIN (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), HAYMA (1 voix), MARANDON (1 voix).

Madame MANSANA assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

40 MOYENS GENERAUX  
401 RESSOURCES HUMAINES  
401.2021.009 Prestation de surveillance pour le lac Servièrre – Saison 2021

**RAPPORT**

Dans le cadre de la convention de partenariat en cours de renouvellement avec le Département du Puy de Dôme pour la gestion du lac Servièrres, propriété du CD63 et Espace Naturel Sensible, le Parc des Volcans continue de proposer la présence d'un garde-nature pendant la saison estivale, afin d'informer, de sensibiliser et de surveiller les visiteurs de ce site sensible, très fréquenté, en lien avec les 4 gardiens recrutés et encadrés par le Département.

Pour mener à bien cette mission, deux possibilités s'offrent à nous :

- permettre une souplesse d'intervention, suivant les conditions climatiques qui déterminent les pics de fréquentation, en s'orientant sur un profil de type profession libérale ou indépendant, sur un volume de journées d'interventions prédéfinies pouvant être adapté à l'évolution de la fréquentation et faisant donc l'objet d'une facturation ;
- si aucun prestataire ne répond à cette offre, il sera procédé au recrutement d'un Garde-Nature saisonnier de 3 mois sur les mois de juin, juillet et août.

Cette action est actuellement financée à hauteur de 75 % par le CD63 et ne sera conduite que dans le cadre de ce financement.

**Par conséquent le coût de cette opération s'élèvera pour le SMPNRVA à environ 1 700 €.**

**>>> Il vous est proposé, sous réserve de la garantie des financements :**

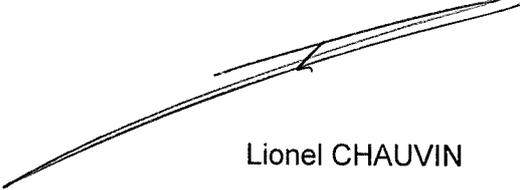
- > **de commander prioritairement une prestation de garde nature, à hauteur de 155 € la journée et 77,50 € la demi-journée, pour une enveloppe maximum de 6 820 €,**
- > **ou à défaut d'autoriser le Président à recruter un garde-nature sur la période estivale pour une durée de 3 mois sur la base de l'Indice Brut 356 et dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.**

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président, sous réserve de la garantie des financements, de commander prioritairement une prestation de garde nature, à hauteur de 155 € la journée et 77,50 € la demi-journée, pour une enveloppe maximum de 6 820 €, ou à défaut d'autoriser le Président à recruter un garde-nature sur la période estivale pour une durée de 3 mois sur la base de l'Indice Brut 356 et dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 11h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames CABECAS (1 voix), MANSANA (1 voix), MELLIN (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix) CHAUVIN (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), HAYMA (1 voix), MARANDON (1 voix).

Madame MANSANA assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2021.010 Poste saisonnier agent d'accueil à la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour

**RAPPORT**

La Maison de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour doit préparer le recrutement de son personnel pour l'accueil pendant la saison estivale 2021, entre mai et septembre.

Il s'agit d'un poste d'agent d'accueil pour les groupes et le public estival.

**Par conséquent le coût de cette opération s'élèvera pour le SMPNRVA à zéro €. Le salaire du poste d'agent d'accueil sera pris en charge à 100 % par les financements d'Etat attribués à la Réserve Naturelle.**

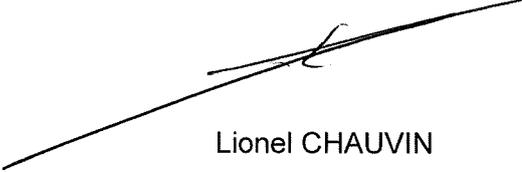
**>>> Il vous est proposé par conséquent de créer un poste d'agent d'accueil pour une période de 4 mois maximum répartie sur la période estivale sur la base de l'indice brut 356 et dans les conditions de l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à créer un poste d'agent d'accueil pour une période de 4 mois maximum répartie sur la période estivale sur la base de l'indice brut 356 et dans les conditions de l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,

  
Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 11h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames CABECAS (1 voix), MANSANA (1 voix), MELLIN (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix) CHAUVIN (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), HAYMA (1 voix), MARANDON (1 voix).

Madame MANSANA assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

40

MOYENS GENERAUX

401

**RESSOURCES HUMAINES**

401.2021.011

Poste de contractuel pour l'entretien des locaux de la Réserve de la Vallée de Chaudefour

**RAPPORT**

Chaque année, nous faisons appel à un agent d'entretien contractuel à temps non-complet qui assure la maintenance des locaux de la Maison de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour située sur la commune de Chambon sur Lac, entre avril et novembre.

**Le salaire du poste d'agent d'entretien sera pris en charge entièrement par le SMPNRVA, pour environ 5 500 €.**

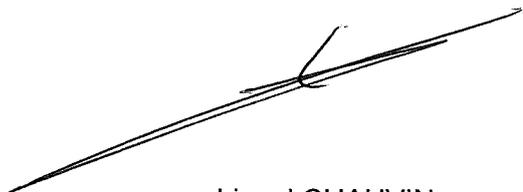
**>>> Pour l'année 2021, il vous est proposé de créer un poste d'agent d'entretien à temps non-complet pour une période de 7 mois sur la base de l'indice brut 356 et dans les conditions de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à créer un poste d'agent d'entretien à temps non-complet pour une période de 7 mois sur la base de l'indice brut 356 et dans les conditions de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 11h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames CABECAS (1 voix), MANSANA (1 voix), MELLIN (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix) CHAUVIN (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), HAYMA (1 voix), MARANDON (1 voix).

Madame MANSANA assurant le secrétariat

### AFFAIRE

- 40 MOYENS GENERAUX  
401 RESSOURCES HUMAINES  
401.2021.012 Animation 2021 des sites Natura 2000 « Monts et Plomb du Cantal », « Massif cantalien - Recrutement du personnel saisonnier

### **RAPPORT**

Dans le cadre de l'animation 2021 et de la révision des DOCOB des sites Natura 2000 « Monts et Plomb du Cantal » et « Massif cantalien » (FR 831 0066 et FR 830 1055) dont le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été désigné « structure opératrice » pour la mise en œuvre des Documents d'Objectifs (DOCOB), le recrutement de 2 gardes-nature Natura 2000 est prévu dans les conventions avec l'Etat.

Les gardes-nature Natura 2000 ont pour missions de :

- assurer la surveillance du site Natura 2000,
- assurer des contacts réguliers avec les acteurs du territoire, en particulier de l'activité pastorale et des liens avec les bergers, par une présence assidue sur le terrain, en particulier sur les secteurs d'importante fréquentation,
- informer et sensibiliser tous les publics,
- contribuer à la gestion écologique et technique du site Natura 2000, en réalisant des travaux d'entretien (entretien des sentiers, enlèvement des déchets, organisation et participation aux travaux de restauration,...) et en effectuant la maintenance des équipements et des matériels (signalétique...),
- contribuer aux suivis écologiques des espèces et des habitats,
- assurer une veille et un suivi terrain (vérification préalable, pendant et après) des projets susceptibles d'avoir un impact sur les habitats et les espèces, notamment les manifestations sportives,
- rédiger un rapport d'activité écrit et illustré des actions menées durant le contrat.

Ces agents agiront sous l'autorité hiérarchique du Directeur du Parc et de la responsable de la Direction « Préservation et Valorisation des Patrimoines Naturels », sous la coordination opérationnelle de la Chargée de mission en charge de l'animation des sites Natura 2000 Cantal et en collaboration avec le Garde-Nature permanent sur le Cantal.

Ces postes sont intégralement pris en charge par des crédits spécifiques : financements Etat/Europe dédiés à la gestion des sites Natura 2000.

Il s'agit de :

- > 2 gardes-nature dans le cadre des sites Natura 2000 « Monts et Plomb du Cantal » et « Massif cantalien » à répartir sur la période saisonnière pour une durée de 5 mois basés administrativement dans les locaux du SMPNRVA à Murat.

Par conséquent le coût de cette opération s'élèvera pour le SMPNRVA à zéro €.

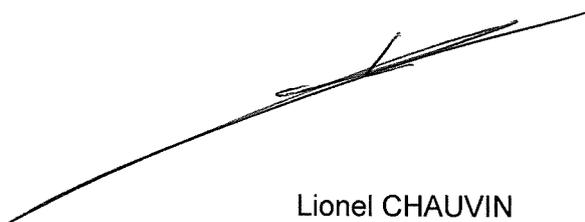
⇒⇒ Il vous est proposé de créer les deux postes de Gardes-Nature Natura 2000 saisonniers pour une durée de 5 mois et d'autoriser le Président à signer les contrats de travail sur la base de l'indice brut 356, dans les conditions de l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à créer les deux postes de Gardes-Nature Natura 2000 saisonniers pour une durée de 5 mois et d'autoriser le Président à signer les contrats de travail sur la base de l'indice brut 356, dans les conditions de l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 11h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames CABECAS (1 voix), MANSANA (1 voix), MELLIN (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix) CHAUVIN (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), HAYMA (1 voix), MARANDON (1 voix).

Madame MANSANA assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2021.013 Révision des Docob des sites Natura 2000 « Monts et Plomb du Cantal », « Massif cantalien » : mission supplémentaire.

**RAPPORT**

Dans le cadre de la révision des DOCOB des sites Natura 2000 « Monts et Plomb du Cantal » et « Massif cantalien » (FR 831 0066 et FR 830 1055) dont le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été désigné « structure opératrice », le recrutement d'un garde-nature Natura 2000 est prévu dans les conventions avec l'Etat, **afin de réaliser une mission supplémentaire.**

Ce garde nature Natura 2000 a pour missions **de réaliser des inventaires complémentaires de terrain sur le volet ornithologique** afin d'essayer de confirmer la présence d'aires de reproduction d'oiseaux d'intérêt communautaire dans le périmètre de la ZPS Monts et Plomb du Cantal et ses abords. Ce travail concourra à affiner l'état des lieux des enjeux ornithologiques du site.

Cet agent agira sous l'autorité hiérarchique du Directeur du Parc et de la responsable de la Direction « Préservation et Valorisation des Patrimoines Naturels », sous la coordination opérationnelle de la Chargée de mission en charge de l'animation des sites Natura 2000 et en collaboration avec le Garde Nature permanent sur le Cantal.

Ce poste est intégralement pris en charge par des crédits spécifiques : financements Etat/Europe dédiés à la révision des DOCOB pour le Cantal.

Il s'agit d' :

- > 1 garde-nature dans le cadre des sites Natura 2000 « Monts et Plomb du Cantal » et « Massif cantalien » à répartir sur le printemps pour une durée de 2 mois, basé administrativement dans les locaux du SMPNRVA à Murat à partir de mi-mars.

**Par conséquent le coût de cette opération s'élèvera pour le SMPNRVA à zéro €.**

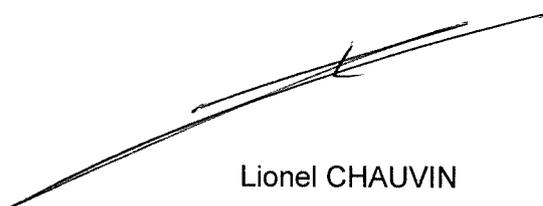
**>>> Il vous est proposé de créer ce poste de Garde-Nature Natura 2000 pour une durée de 2 mois et d'autoriser le Président à signer le contrat de travail sur la base de l'indice brut 356, dans les conditions de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à créer un poste de Garde-Nature Natura 2000 pour une durée de 2 mois et à signer le contrat de travail sur la base de l'indice brut 356, dans les conditions de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a cursive, somewhat abstract shape.

Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 11h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames CABECAS (1 voix), MANSANA (1 voix), MELLIN (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix) CHAUVIN (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), HAYMA (1 voix), MARANDON (1 voix).

Madame MANSANA assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2021.014 Animation 2021 du site Natura 2000 « Monts Dore » - Recrutement de personnel

### **RAPPORT**

Dans le cadre de l'animation 2021 du site Natura 2000 Monts Dore (FR 830 1042) dont le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été désigné « structure opératrice » pour la mise en œuvre du Document d'Objectif (DOCOB), le recrutement de 3 gardes-nature Natura 2000 est prévu dans les conventions avec l'Etat.

Les gardes-nature Natura 2000 ont pour missions de :

- assurer la surveillance du site Natura 2000,
- assurer des contacts réguliers avec les acteurs du territoire, en particulier de l'activité pastorale et des liens avec les bergers, par une présence assidue sur le terrain, en particulier sur les secteurs d'importante fréquentation,
- informer et sensibiliser tous les publics,
- contribuer à la gestion écologique et technique du site Natura 2000, en réalisant des travaux d'entretien (entretien des sentiers, enlèvement des déchets, organisation et participation aux travaux de restauration,...) et en effectuant la maintenance des équipements et des matériels (signalétique...),
- contribuer aux suivis écologiques des espèces et des habitats,
- assurer une veille et un suivi terrain (vérification préalable, pendant et après) des projets susceptibles d'avoir un impact sur les habitats et les espèces, notamment les manifestations sportives,
- rédiger un rapport d'activité écrit et illustré des actions menées durant le contrat.

Ces agents agiront sous l'autorité hiérarchique du Directeur du Parc et de la responsable de la direction « Préservation et Valorisation des patrimoines naturels », sous la coordination opérationnelle du Chargé de mission Natura 2000/ENS pour le Puy de Dôme.

Ces postes sont intégralement pris en charge par des crédits spécifiques : financements Etat/Europe dédiés à la gestion des sites Natura 2000.

Il s'agit de :

- > 1 garde-nature dans le cadre des sites Natura 2000 pour une période de 8 mois à partir d'avril 2021 ;
- > 2 gardes-nature à répartir sur 8 mois pendant la période saisonnière à partir d'avril 2021.

Ils seront basés administrativement dans les locaux du SMPNRVA à Montlosier.

Par conséquent le coût de cette opération s'élèvera pour le SMPNRVA à zéro €.

➤➤➤ Il vous est proposé, sous réserve de l'obtention des financements, de créer les trois postes de Gardes-Nature Natura 2000 :

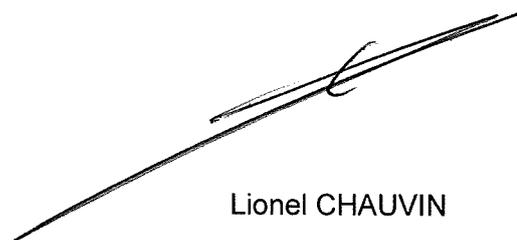
- > 1 contrat de 8 mois sur la base de l'indice brut 356, dans les conditions de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- > 2 saisonniers à répartir sur 8 mois sur la base de l'indice brut 356, dans les conditions de l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président, sous réserve de l'obtention des financements, à créer les trois postes de Gardes-Nature Natura 2000 suivants les conditions ci-dessus.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 11h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames CABECAS (1 voix), MANSANA (1 voix), MELLIN (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix) CHAUVIN (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), HAYMA (1 voix), MARANDON (1 voix).

Madame MANSANA assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2021.015 Mise à disposition partielle d'un informaticien

**RAPPORT**

Afin de maîtriser l'évolution de la masse salariale (compte 012), il a été décidé d'expérimenter une externalisation de la maintenance quotidienne du réseau informatique du site de Montlosier et de l'ensemble des sites distants.

Après consultation, un contrat d'infogérance a été signé le 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec la société Neyrial informatique basée à Clermont-Ferrand.

Pour permettre le développement et la poursuite de l'évolution technologique de notre réseau et de nos process, il apparaît nécessaire de disposer d'un conseil indépendant et disposant d'une vision générale des travaux ayant été initiés et réalisés ces dernières années.

Dans cette perspective, il serait pertinent de pouvoir bénéficier de l'expertise d'un agent exerçant désormais à plein temps au sein de la commune de Chamalières.

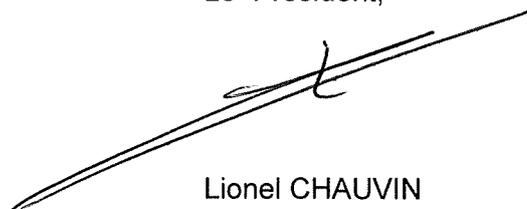
Le coût pour le Parc serait d'environ 2 500 € pour la période mentionnée préalablement.

**>>> Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition avec la commune de Chamalières.**

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer la convention de mise à disposition avec la commune de Chamalières.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 11 février 2021  
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 11h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames CABECAS (1 voix), MANSANA (1 voix), MELLIN (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix) CHAUVIN (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), HAYMA (1 voix), MARANDON (1 voix).

Madame MANSANA assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 MOYENS GENERAUX  
402 MOYENS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS  
402.2021.001 Modification du fonctionnement de la régie d'avances

**RAPPORT**

La régie d'avance, instituée au siège du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, a été créée par délibération du Bureau en date du 19 avril 1977.

Elle permet de procéder au paiement en espèces ou par carte bancaire de certaines dépenses listées sur l'arrêté de fonctionnement de cette régie.

Depuis la création de cette régie, le montant des disponibilités du régisseur a été porté progressivement 2 000 francs, montant converti à 304,90 € en 2002 lors du passage à l'euro, puis à 400 € en 2010.

Aujourd'hui, en raison de la multiplication des paiements par carte bancaire il paraît souhaitable de porter ce montant à 1 000 €.

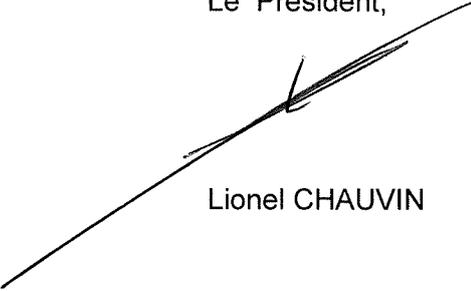
➤➤➤ **Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer les décisions et arrêtés relatifs à cette modification.**

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer les décisions et arrêtés relatifs à cette modification.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,

  
Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20210211-402-2021-001-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2021  
Date de réception préfecture : 24/02/2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 11h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames CABECAS (1 voix), MANSANA (1 voix), MELLIN (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix) CHAUVIN (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), HAYMA (1 voix), MARANDON (1 voix).

Madame MANSANA assurant le secrétariat

## AFFAIRE

50 MANAGEMENT DURABLE DU PARC  
504 VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS PN  
504.2020.001 Organisation boutique du Parc 2021

## **RAPPORT**

### I - Horaires d'ouverture

L'ouverture en continu en juin, juillet et août testée en 2020 a répondu à la demande des visiteurs. Il semble donc pertinent de rester dans la même dynamique en 2021.

Horaires d'ouverture 2021 :

- Avril – mai : 10h-12h30/13h30-17h30
- Juin : 9h30-18h en continu
- Juillet – août : 9h30- 19h en continu
- Septembre : 10h-12h30/13h30-17h30
- Octobre à mars : ouverture aux groupes sur réservation selon disponibilité des agents d'accueil

### II - Tarifs boutique 2021 (cf tableau ci-après)

Les tarifs des produits déjà présents dans la boutique seront appliqués à partir du 15 février 2021.

### III - Nouveaux produits

Notre gamme de produits nécessite d'être élargie pour mieux répondre à la demande de nos visiteurs et à la politique de marketing territorial développée par le SMPNRVA destinée à renforcer le sentiment et la fierté d'appartenance au territoire des volcans d'Auvergne. La nouvelle gamme doit inclure :

- Des objets pour les familles et particulièrement les enfants
- Des objets identitaires
- Des produits en lien avec le nudge marketing
- Des produits en lien avec les activités de pleine nature.

Un détail des produits avec le prix d'achat et de vente vous sera proposé au cours des prochains bureaux.

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à valider les horaires d'ouverture 2021, les tarifs 2021, et de l'autoriser à travailler au développement de la gamme de produits pouvant être vendus à la boutique.

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

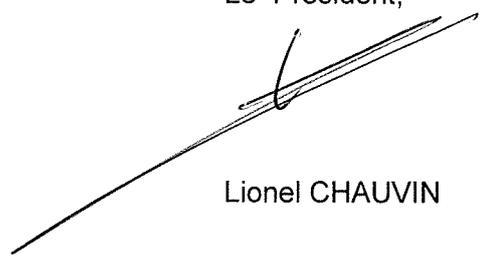
EDITIONS PARC DES VOLCANS	Prix TTC au 01/03/2020	Prix TTC au 15/02/2021	remises agents	remises revendeurs
Volcanologie Chaîne des Puys (guide et carte)	25,00 €	25,00 €	50%	40%
Volcanologie de la Chaîne des Puys (carte à plat ou roulée)	15,00 €	15,00 €	50%	40%
Carnet de voyage dans le Parc des Volcans	19,90 €	19,90 €	50%	40%
Dépêche « Volcanisme en Auvergne » (GB)	9,50 €	9,50 €	50%	40%
Dépêche Lacs des Volcans d'Auvergne	5,50 €	5,50 €	50%	40%
Guide équestre Cézallier Limon	15,00 €	15,00 €	50%	40%
Fiche randonnée RNN Chaudefour	1,00 €	1,00 €	50%	40%
Livret présentation RNN Chaudefour (F)	2,00 €	2,00 €	50%	40%
Livret présentation RNN Chaudefour (GB)	2,00 €	2,00 €	50%	40%
Livret randonnée/découverte RNN La Godivelle	2,00 €	2,00 €	50%	40%
Livret de découverte de la RNN La Godivelle	5,50 €	5,50 €	50%	40%
Cahier enfants : l'habitat rural	5,00 €	5,00 €	50%	40%
Cahier de coloriage	4,50 €	4,50 €	50%	40%
Jeu de société : "Parc en jeu"	25,00 €	25,00 €	50%	50%
Maquette à construire : Chaumière de Granier	2,00 €	2,00 €	50%	40%
Stylo bois	3,00 €	3,00 €	20%	20%
Bloc note/stylo	4,50 €	4,50 €	20%	20%
Set crayons à dessin	8,50 €	8,50 €	20%	20%
Cartes Postales Parc	0,50 €	0,50 €	30%	30%
Cartes Postales Chaudefour	0,50 €	0,50 €	30%	30%
Posters vues panoramiques du Parc	6,00 €	6,00 €	50%	40%
Poster Faune	3,00 €	3,00 €	50%	40%
Gobelet	1,00 €	1,00 €	25%	25%
Magnet rond	5,00 €	5,00 €	40%	40%
Décapsuleur-porte clés	5,00 €	5,00 €	40%	40%
Bandeau	15,00 €	15,00 €	25%	25%
Cendrier de poche	3,00 €	3,00 €	30%	30%
Tote bag	5,50 €	5,50 €	30%	30%
Sac enfant à colorier	5,00 €	5,00 €	40%	40%
Tablier	12,00 €	12,00 €	15%	15%
Cartes postales Carbala	1,00 €	1,00 €	50%	30%
Casquette	12,00 €	12,00 €	30%	30%

**DELIBERATION**

Le Bureau valide les horaires d'ouverture 2021, les tarifs 2021 et autorise le Président à travailler au développement de la gamme de produits pouvant être vendus à la boutique.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lionel CHAUVIN', written over a horizontal line.

Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20210211-504-2021-001-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2021  
Date de réception préfecture : 24/02/2021

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni le 11 février 2021 à 11h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames CABECAS (1 voix), MANSANA (1 voix), MELLIN (1 voix), et Messieurs BONNICHON (1 voix) CHAUVIN (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), HAYMA (1 voix), MARANDON (1 voix).

Madame MANSANA assurant le secrétariat

### AFFAIRE

50 MANAGEMENT DURABLE DU PARC  
506 PROSPECTIVE GRAND MONTLOSIER  
506.2021.001 Convention de mise à disposition pour l'installation de ruchers

### **RAPPORT**

Le Syndicat Mixte du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne dispose d'un domaine d'environ 160 hectares autour du château de Montlosier, mélange de pâturage, d'estive, de bois et forêts et de milieux aquatiques.

Les parcelles agricoles sont actuellement louées à des agriculteurs et au Lycée agricole de Rochefort Montagne (bail ou convention) ; les parcelles forestières sont gérées par le Parc en lien avec l'ONF.

En tant que propriétaire de ce site préservé, nous avons été contactés par un apiculteur nouvellement installé (commune de Vernines) qui souhaite installer des ruches d'abeilles noires sur les parcelles du Parc (abeille de montagne ou « commune », ne représentant plus que 10% des abeilles mellifères en France)

Cette implantation permettrait une production locale dans un environnement préservé, dans le respect des parcelles, de leur nature et de leurs modes d'exploitation et dans le respect des visiteurs (et notamment en termes de sécurité) et afin de participer à la préservation et au renouveau de cette espèce.

Cette location est proposée à titre gracieux, en échange de 2 à 3 animations par mois de mai à Août sur le thème de l'Abeille et des pollinisateurs (dont pollinisateurs sauvages), dans le respect des règles de sécurité pour les participants, et en échange de réponses aux sollicitations de communication (presse, capsule vidéo) qui seront proposées par le SM PNRVA.

La convention, prévue pour un an à titre expérimental, renouvelable par tacite reconduction, vous est présentée en annexe de ce rapport.

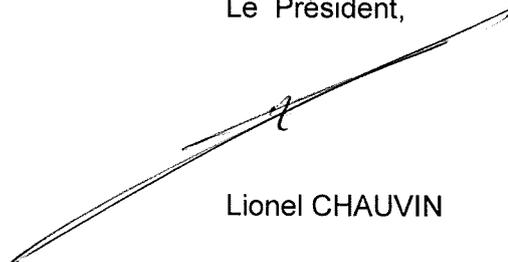
**>>> Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition pour l'installation de ruchers.**

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à signer la convention de mise à disposition pour l'installation de ruchers.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 11 février 2021

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lionel Chauvin', written over a horizontal line.

Lionel CHAUVIN

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le